

Note de synthèse

Budget primitif 2026

Conseil Municipal du 27 avril 2026



■ Jan ■ Feb ■ Mar ■ Apr ■ May ■ Jun



223,144 265,554 314,900 254,610 230,158 341,578 344,103 355,410

*Une copie a été annexée
à la délibération n° 1137
du 27 avril 2026*

Le secrétaire de séance



#EST@IRES
une ville en mouvement

Sommaire

I/ Introduction

II/ Situation de la collectivité

III/ Section de Fonctionnement – balance générale

IV/ Les marges de manœuvres financières – Capacité d'autofinancement

V/ Section d'investissement – Programme d'investissement

VI/ Capacité d'autofinancement – Ratios de la capacité d'Epargne

VII/ Etat et gestion de la dette

VIII/ Tableau des effectifs



I/ INTRODUCTION

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du budget est fixée au 30 avril 2026, s'agissant d'une année électorale.

Chaque année les collectivités territoriales sont dans l'obligation de voter un budget qui présente, de manière exhaustive, l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice. Le budget doit être établi dans le respect d'un certain nombre de règles qui conditionnent la légalité des budgets communaux, sous le contrôle du Préfet. Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'interdiction de voter un budget présentant un déficit.

Le budget doit être voté en équilibre. L'équilibre du budget se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

- L'équilibre par sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement en équilibre ;
- L'évaluation sincère des crédits budgétaires et la totalité des dépenses obligatoires doivent figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau ;
- Le remboursement des annuités d'emprunt doit être assuré exclusivement par des ressources propres, c'est-à-dire que le remboursement du capital de la dette doit être couvert soit par les recettes réelles de fonctionnement transférées en investissement grâce aux opérations d'ordre entre les sections (amortissement, virement), soit par des ressources propres de la section de fonctionnement (hors emprunt et hors subventions d'équipement).

Il est précisé que conformément à l'article L 1612-7 du CGCT " A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées."

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 3 avril 2026.

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du budget, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette budgétaire 2026.



II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2025) (montants arrondis à l'€)

➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 5 903 299 €
Recettes : 7 070 027 €

Excédent 2025 :	1 166 727 €
Excédent N-1 :	5 961 058 €
Virement à la section d'investissement :	401 561 €
Excédent cumulé :	6 726 224 €

➤ Section d'investissement

Dépenses : 6 121 768 €
Recettes : 2 986 691 €

Déficit 2025 :	-	3 135 077 €
Déficit N-1 :	-	488 036 €
Déficit cumulé :	-	3 623 113 €

**EXCEDENT TOTAL
(fonctionnement/investissement) : 3 103 111 €**

➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses :	-	549 421 €
Recettes :	+	586 715 €
Total RAR :	+	37 294 €

EXCEDENT TOTAL – RAR / 3 140 405 €

II - Affectation des Résultats 2026

Le budget pour 2026 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice 2025 et intègre les dépenses et recettes suivantes :

- En recettes de fonctionnement (cpte 002) : **3 140 405,33 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement
- En dépenses d'investissement (cpte 001) : - **3 623 113,04 €** correspondant au déficit d'investissement reporté
- En recettes d'investissement au compte 1068 : **3 585 818.82 €** correspondant au virement réel à réaliser pour compenser le déficit (déduction faite des restes à réaliser)

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE DE 2025	R.A.R 2025
INVESTISSEMENT	-488 035,41		-3 135 077,63	-3 623 113,04	-37 294,22
FONCTIONNEMENT	5 961 058,08	401 560,97	1 166 727,04	6 726 224,15	
TOTAL	5 473 022,67	401 560,97	-1 968 350,59	3 103 111,11	-37 294,22
Affectation des résultats					
3 140 405,33 au Cpt 002 du B.P. fonctionnement Recettes					
3 585 818,82 au Cpt 1068 du BP investissement Recettes					
-3 623 113,04 au Cpt 001 du B.P. investissement Recettes					

III – FONGIBILITE DES CREDITS

L'instruction budgétaire M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Aussi, pour l'année 2026, le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,5 %.



III/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF 2026

1/ Budget primitif – balance générale 2026

L'article L1612-5 et L'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le budget doit être voté en équilibre et qu'il « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections de résultat apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ».

En 2026, le budget sera présenté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

En 2026, la masse budgétaire globale du budget général en dépenses (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **14 336 075,41 €** et en recettes (mouvements réels et d'ordre) s'élève à **16 947 650,97 €**.

Section de Fonctionnement :

Recettes :	10 108 528,33 €
Dépenses :	7 496 952,77 €

Section d'investissement :

Recettes :	6 839 122,64 €
Dépenses :	6 839 122,64 €

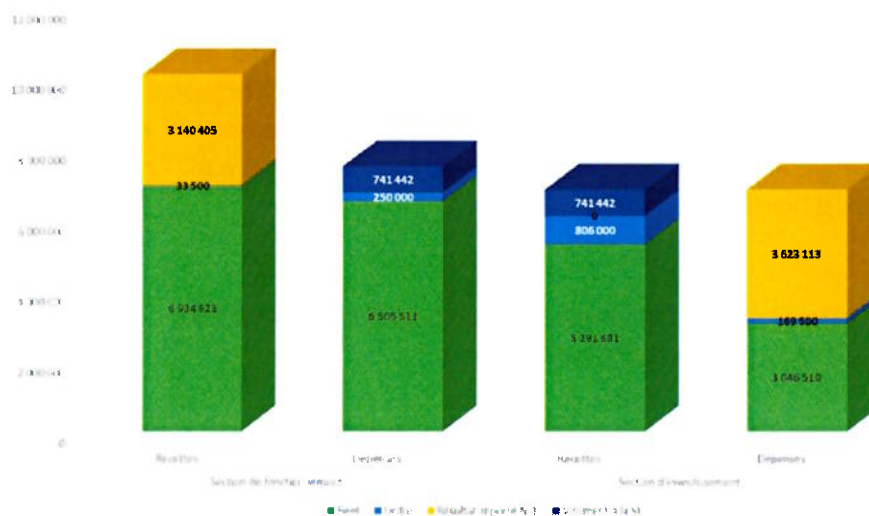
Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...)

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement est inscrit au budget 2026. Ce virement permet ainsi d'équilibrer la section d'investissement tout en participant à l'autofinancement des projets d'investissement.

Pour le budget primitif 2026, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à **741 441,77 €**.

Composition du budget



En Fonctionnement :

- Le budget 2026 intègre les dépenses et recettes suivantes :
- L'évolution des dépenses de l'énergie gaz et électricité ;
 - Prise en compte des évolutions des dépenses liées aux augmentations des contrats de prestation de services ;
 - Intégration de l'augmentation des primes d'assurance ;
 - Evolution des dépenses de maintenance ;
 - Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;
 - Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
 - Intégration du dispositif de soutien aux commerçants
 - Intégration des nouveaux dispositifs de financement : pass'asso, PSC1, tous nageurs.. ;
 - Intégration d'une programmation culturelle
 - La prise en compte du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 ;
 - Intégration de l'évolution du taux de cotisations CNRACL de 3 points ;
 - L'évolution des recettes des différents services ;
 - Le maintien des taux de fiscalité toujours inchangés depuis 2008 ;
 - L'évolution des recettes liées à la revalorisation des bases des valeurs locatives de 0,8 %
 - Le maintien des dotations de l'Etat ;
 - L'inflation normative ;

En Investissement

- Le budget 2026 inscrit ;
- Un programme d'investissement ambitieux et calibré aux capacités de financements de la commune ;
 - Des subventions obtenues par les différents partenaires : CCFL, Préfet, Département, Région...



IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT – balance générale

A/ Dépenses de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
011 - Charges à caractère général	2 088 000,00	2 173 300,00	2 268 300,00	2 085 400,00
012 - Charges de personnel	2 750 000,00	2 890 000,00	3 100 000,00	3 200 000,00
014 - Atténuations de produits	155 500,00	139 100,00	154 500,00	159 700,00
65 - Autres charges de gestion courante	908 096,40	1 008 931,00	1 022 883,00	952 411,00
66 - Charges financières	75 000,00	61 000,00	51 300,00	43 000,00
67 - Charges spécifiques	5 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500,00	5 000,00	5 000,00	55 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 983 096,40	6 287 331,00	6 611 983,00	6 505 511,00
022 - Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	300 000,00	250 000,00	250 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 355 744,44	2 841 331,41	4 656 506,74	741 441,77
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 988 840,84	9 428 662,41	11 518 489,74	7 496 952,77

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote du budget s'élèvent à **6 505 511 €** (contre 6 611 983 € en 2025) soit une variation de **-1.63 %**.

En détail et par chapitre

Dépenses à caractère général – chapitre 011:

Le chapitre 011 d'un montant de **2 085 400 €** représente **32,05 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre prévoit une diminution de **- 8.06 %** par rapport aux prévisions budgétaires de 2025. Ces dernières tiennent compte de l'inflation des prix à la consommation prévue pour 2026 et de la flambée des prix des énergies, de l'électricité et de gaz, des renouvellements de contrats avec les différents prestataires :

- Maintien des coûts de la restauration collective liée à l'évolution du coût du repas annuel et de la diminution de la fréquentation de la restauration scolaire.
- Evolution des dépenses de maintenance :
 - Maintenance informatique liée à la modernisation de l'administration numérique et à la mise à jour des logiciels métiers, office 365, renforcement de la sécurité informatique ;
 - Maintenance de la vidéo protection ;
- Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;
- Renouvellement des contrats d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile au 1^{er} janvier 2025. Le budget tient compte des évolutions tarifaires.
- Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
 - L'externalisation du service informatique

- Poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage : école Pergaud et école prévert
- Poursuite de l'externalisation des prestations d'entretien des terrains (tontes) – groupement commandes CCFL.
- Evolution des dépenses « fêtes et cérémonies » : La collectivité intègre les manifestations suivantes : vœux du maire, « festivités de la pentecôte », fête du patrimoine, marché de Noël, semaine européenne, activités culturelles et sportives des aînés, et développer un programme culturel varié et attractif...
- Le budget prévoit également les nouvelles dépenses liées à la création du dispositif pass'asso, l'apprentissage de la natation pour tous les enfants âgés de 10 ans, le financement du PSC1 pour tous les adolescents âgés de 16 ans.
- Intégration du remboursement du crédit-bail gendarmerie

Chapitre 012 : charges du personnel :

Les charges de personnel d'un montant de **3 200 000 €** représentent **49,19 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation de **3,2 %** par rapport aux prévisions 2025. Cette augmentation comprend :

- La revalorisation des agents de la catégories C suite à l'évolution du SMIC
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité)
- Evolution de 3 points des cotisations retraites CNRACL
- Les avancements de grade et promotion interne.
- La revalorisation du SMIC 1,18 % au 1^{er} janvier 2026.
- La réduction de contrats PEC. Des solutions alternatives sont mises en œuvre par le recours à l'apprentissage – reconduction des contrats d'apprentissage (8 contrats d'apprentissage)
- La pérennisation de certains agents contractuels soit 4 agents
- Prise en compte des 2 départs de la collectivité : 2 départs par voie de mutation, les 2 agents sont remplacés.

Chapitre 014 - atténuations de produits

Les atténuations de produits d'un montant de **159 700 €** représentent **2,45%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles tiennent compte :

- du FPIC (Fond de péréquation intercommunale et communale)
- de la pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU
- des dégrèvements jeunes agriculteurs

Chapitre 65 - charges de gestion courante

Le chapitre 65 d'un montant de **952 411 €** représente **14,6 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une diminution des dépenses de **-6,8%** par rapport aux prévisions 2025. Cette diminution s'explique principalement par :

- Revalorisation des indemnités des élus prévue par la loi
- L'augmentation de la contribution au service incendie
- Diminution des contributions aux autres organismes (école privée...). Prise en compte de la revalorisation annuelle de 2 % du forfait scolaire des écoles privées sous contrat d'association et prise en compte de la baisse des effectifs.
- Augmentation de l'enveloppe des subventions allouée aux associations pour intégrer le financement du pass'asso le cas échéant ;

- L'intégration de comptes transférés au chapitre 65 lors du passage à la M57 (6711, 6712, 6714, 6718, 678 ...)

Chapitre 66 - charges financières

Les charges financières d'un montant de **43 000 €** représentent **0,66 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont inhérentes aux différents emprunts souscrits et en cours.

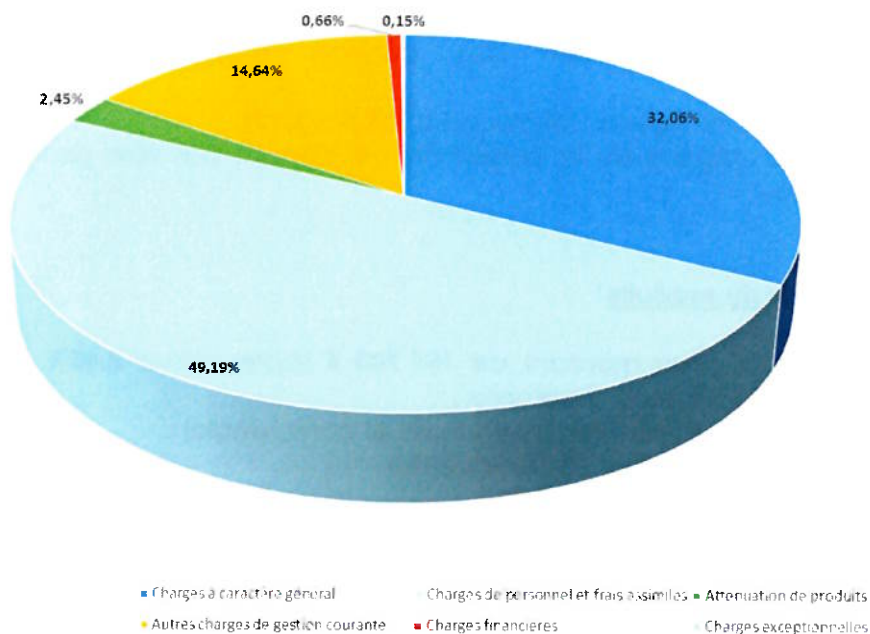
Chapitre 67 - charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent **0,15 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions représentent **0,84%** des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une provision pour couvrir les risques et les créances douteuses. Les 55 000 € inscrits permettent de provisionner le recours contentieux (notamment l'OGEC – forfait scolaire de l'école privée sous contrat d'association) ainsi que les créances douteuses. Il s'agit d'une écriture réelle.

Répartition des dépenses de fonctionnement



B/ Recettes de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

RECETTES				
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
013 - Atténuations de charges	7 500,00	36 000,00	38 000,00	20 000,00
70 - Produits des services, du domaines, ventes	359 000,00	388 000,00	380 000,00	379 500,00
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 493 720,36	1 498 210,00	1 498 587,00	1 498 587,00
731 - Fiscalité locale	2 736 981,00	2 926 517,00	2 967 000,00	3 005 800,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 722 541,00	1 681 039,00	1 707 000,00	1 669 736,00
75 - Autres produits de gestion courante	317 450,00	350 000,00	430 000,00	361 000,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77 - Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 637 192,36	6 879 766,00	7 020 587,00	6 934 623,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	22 307,00	26 224,50	25 000,00	33 500,00
002 - Resultat de fonctionnement reporté	3 557 085,84	4 893 094,06	5 559 497,11	3 140 405,33
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 216 585,20	11 799 084,56	12 605 084,11	10 108 528,33

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au vote du budget sont fixées à **6 934 623 €** (7 020 587 € en 2025) – hors produits exceptionnels – **1,22 %** par rapport à 2025.

La collectivité doit faire face à une évolution des recettes beaucoup moins importante que l'évolution des dépenses.

Les principales ressources de la commune d'Estaires sont celles qui proviennent de la fiscalité.

Chapitre 013 – atténuation de charges :

Le chapitre 013 d'un montant de **20 000 €** représente **0,29 %** des recettes réelles de fonctionnement. Sont pris en compte les remboursements des congés maladie et maternité des agents par les assurances.

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes

Le chapitre 70 d'un montant de **379 500 €** représente **5,47 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une diminution de **-0,13 %** par rapport aux prévisions budgétaires de 2025. Cette baisse tient compte de la fréquentation des services en 2025 :

- De la révision des tarifs pour l'accès aux activités périscolaires, restauration scolaire, école de musique... pour tenir compte du coût de l'inflation des dépenses ;
- De la diminution des produits issus de la fréquentation des services périscolaire et restaurant scolaire ;
- Du maintien des produits des services du multi accueil ;
- De la révision des droits de place cimetière ;
- Evolution des droits de place (friterie) ;

Chapitres 73 et 731 – Impôts, taxe et fiscalité locale

Le budget prévoit une évolution de **+0,87 %** par rapport au budget 2025.

Les impôts, taxes et la fiscalité locale d'un montant total de **4 504 367 €** représentent **64,96 %** des recettes réelles de fonctionnement dont **43,34 % proviennent de la fiscalité locale et 21,58 % des autres impôts taxes.**

Cette évolution tient compte :

- De la revalorisation des bases de la valeur locative de 0,8% en application de la loi de finances pour 2026 sur les 3 taxes (TFPB – TFPNB – TH). La collectivité s'engage à maintenir les taux d'imposition.
- Prise en compte de la DSC allouée par la CCFL
- L'évolution du marché immobilier entraînera des conséquences directes sur les droits de mutation intégration d'une diminution de la DMTO.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 d'un montant de **1 669 736 €** représente **24,08 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une diminution de **- 2,18 %**. **La diminution de ces recettes concerne principalement :**

- **diminution des aides de l'état concernant les contrats PEC.**
- **la diminution des dotations forfaitaire et de la DNP**
- **suppression de la DCRTP et FDTP (- 80 000 €)**

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de **1 087 990 €** représentent **15,69 %** des recettes réelles de fonctionnement soit **une diminution** par rapport à 2025 (**1 091 026 €** montant encaissé).

Les allocations compensatrices sur les exonérations foncières sont en diminution. Le montant attendu pour 2026 est de **54 800 €**.

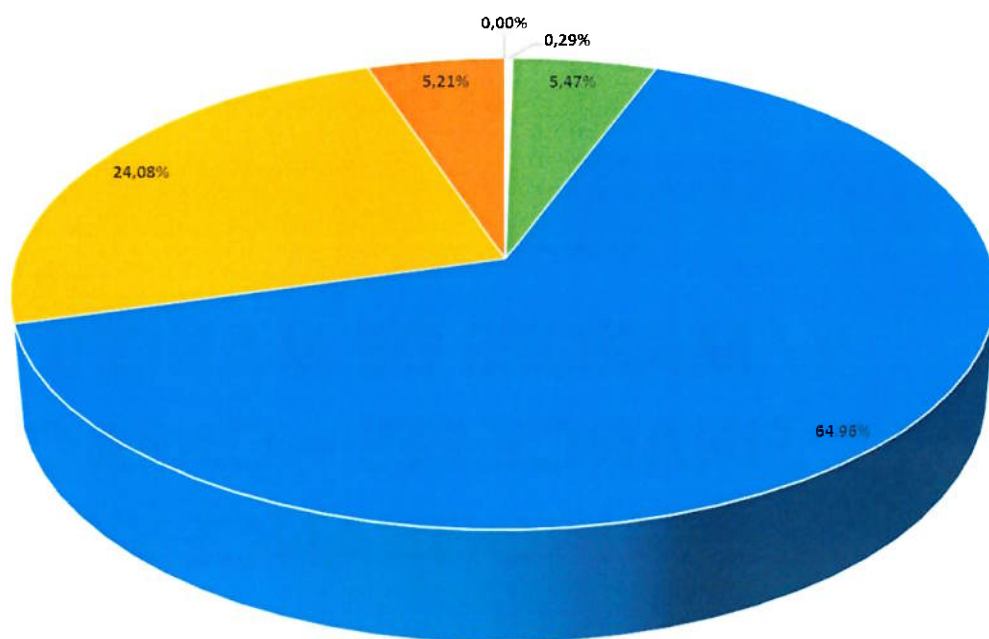
Le montant attendu des subventions de fonctionnement concerne principalement la CAF qui finance les différents services liés à l'enfance et à la jeunesse à hauteur de **454 000 €**. Une nouvelle dotation vient d'être allouée à la commune en tant qu'organisatrice de la politique de la petite enfance.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 d'un montant de **361 000 €** représente **5,21 %** des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne principalement :

- L'occupation des salles de sports par les collèges et lycées ;
- Le maintien du loyer du bail gendarmerie
- Le loyer de la poste
- Bail de location en cours – révision des loyers en fonction de l'IRL
- Le remboursement des assurances intégré au chapitre 75 dans le cadre de la M57 (70 000 € attendus)

Répartition des recettes de fonctionnement



- Atténuation de charges
- Produits des services, du domaine, ventes
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels



**V/ MARGES DE MANŒUVRES
FINANCIERES – CAPACITE
D'AUTOFINANCEMENT**

Les marges de manœuvres financières pour évaluer la capacité à investir

Pour voter le budget primitif, il est important de présenter une évaluation rapide des marges de manœuvres permettant de financer le programme d'investissements.

1/ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement permet de définir la capacité à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à la part d'investissement.

	Recettes réelles de fonctionnement <u>Prévision budget</u>	Dépenses réelles de fonctionnement <u>Prévision budget</u>	Remboursement du capital de la dette pour 2026	Capacité d'autofinancement
2026	6 934 623 €	6 505 511 €	328 000 €	101 112 €

Les marges de manœuvres pour investir en 2026 sont de 101 112 € (429 112 € - 328 000 €) auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 3 241 517,33 €.

2/ Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette 2019- 2025

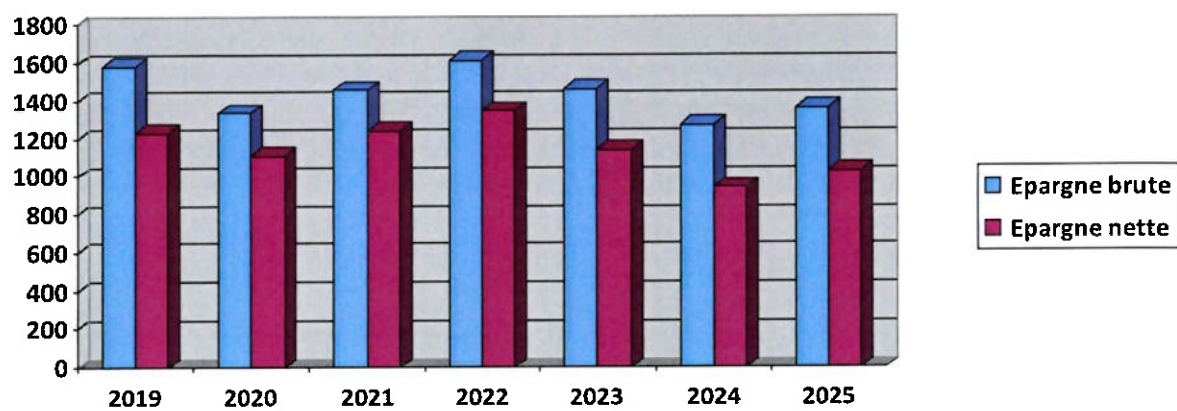
Les épargnes brute et nette permettent de déterminer la santé financière de la collectivité et sa capacité à se désendetter.

L'épargne brute est basée sur l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette : c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (RRF - DRF)	1570 k€	1334 k€	1455 k€	1374 k€	1462 k€	1269 k€	1361 k€
Ratios épargne brute (EB/RRF)	25,20%	22,41%	23,02%	20,67%	21,21 %	18,04 %	19,32 %
Epargne nette (EB - Capital de la dette)	1215 k€	1108 k€	1239k€	1036k€	1136 k€	938 k€	1025 k€
Ratios d'épargne nette	19,5%	18,61 %	19,60 %	15,58%	16,48 %	13,33 %	14,54 %

Evolution de l'épargne brute/nette





VI/SECTION D'INVESTISSEMENT

II - SECTION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2026

A/ Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des investissements à réaliser en 2026.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
10 - Dotations et fonds divers	10 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	332 000,00	337 000,00	328 000,00
20 - Immobilisations Incorporelles	635 000,00	535 000,00	390 000,00	193 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	290 000,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	2 817 000,00	3 912 900,00	3 624 500,00	1 926 000,00
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	3 500 000,00	1 770 000,00	3 466 000,00	594 509,60
24 - Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 - Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 292 000,00	6 844 900,00	7 822 500,00	3 046 509,60
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	22 307,00	26 224,50	25 000,00	33 500,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	154 000,00	343 000,00	422 500,00	136 000,00
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	488 035,41	3 623 113,04
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 468 307,00	7 214 124,50	8 758 035,41	6 839 122,64

Au chapitre 10 sont inscrits au budget **5 000 €** correspondant aux éventuels remboursements de la taxe d'aménagement.

Au chapitre 16 sont inscrits au budget **328 000 €** correspondant au remboursement du capital de la dette pour 2026.

Pour 2026 le programme d'investissement représente **2 713 509.6 €** repris au chapitre 20, 204, 21,23, il comprend les projets repris ci-après :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026

1/ Restes à réaliser 2025 :

Reste à réaliser	549 422
MO parking paysagé Ilot de fraîcheur	900
MO Parking paysagé COUPET	728
MO Parking CHD	9 600
MO Parking Skate Park	790
MO - requalification centre-ville	9 894
MO alarme incendie Millenium	10 132
MO salle des sports AOR	9 663
MO Tribune foot	3 600
MO Mise en valeur Hôtel de Ville	11 700
Mise en valeur Hôtel de Ville	220 380
Tribune foot	39 966
Travaux skate parc	33 926
Travaux bâtiments (23 rue du Collège)	14 068
Travaux installations voiries	17 568
Bâtiments culturels et sportifs (chéneau salle Henri Durez)	27 889
Travaux extension du cimetière	1 564
Travaux Aménagement parking Coupet	79 088
Travaux Eclairage public	18 969
Travaux réfections trottoirs rues Jules Ferry et Kennedy	11 317
Achat de matériels divers	27 680

B/ Programme des travaux et études à réaliser en 2026

Les Etudes – chapitre 20 :

MO Etudes Bibliothèque	43 000 €
Organigramme contrôle d'accès	2 000 €
MO et études de faisabilité rénovation complexe Henri Durez	60 000 €
Frais d'insertion et de publicités	5 000 €
Etudes PLU	10 000 €
Licences métiers	15 000 €
Divers	994 €
RAR à inscrire au CHAPITRE 20	57 006 €

TOTAL CHAPITRE 20	193 000
--------------------------	----------------

Travaux 2025 – Chapitres 21 :

Parc Watine : Installation d'une Clôture	20 000 €
Ecole Ptit châtelains : aménagement d'une nouvelle clôture	11 000 €
Travaux Elagage	14 000 €
Hôtel de Ville : réfection des toitures	45 000 €
Millenium / Pergaud : Installation d'une alarme	120 000 €
Ecole Pergaud : rénovation des toitures	32 000 €
CHD – Menuiseries remplacement des portes issues de secours	42 500 €
Olympiades : reprise de toitures	28 000 €
Billard Club : remplacement des menuiseries	3 500 €
Salle des Tulipes : remplacement du chéneau	8 000 €
Univers Famille : remplacement des menuiseries	14 000 €
Cimetières : reprise de concession	20 000 €
Eglise : menuiseries sacristies	12 000 €
Crèche Ptit Baudets : Installation d'un contrôle d'accès vidéo	5 000 €
Travaux de confortement passerelle résidence Florence	22 000 €
Travaux d'aménagement du parking CHD	380 000 €
Travaux de réfection des trottoirs (Perche, Pasteur, Ferry)	120 000 €
Travaux Eclairage public	11 192 €
Travaux d'enfouissement des réseaux par le TEF	96 000 €
Installation de voirie divers	11 500 €
Travaux divers dans les bâtiments	30 516 €
Travaux divers aménagement terrains	7 000 €

Les Acquisitions :

Acquisition Hangar rue de Lille / EPF + frais de notaire	200 000
Acquisition des terrains jouxtant parc Watine / EPF + frais de notaire	55 000

Acquisition de matériels divers :

Acquisition 1 véhicule services techniques	18 000 €
Acquisition de matériels divers pour les services techniques	3 500 €
Acquisition de bacs à fleurs centre ville	31 000 €
Restaurant scolaire : remplacement du lave vaisselle	30 000 €
Acquisition de matériels informatiques + copieurs + téléphonie	27 000 €
Acquisition d'1 autolaveuse	5 000 €
Acquisition de matériels divers	19 000 €

<i>RAR à inscrire au chapitre 21</i>	484 292
TOTAL CHAPITRE 21	1 926 000 €

Travaux 2026 – Chapitres 23 :

AP/CP Travaux d'aménagement du centre-ville - phase 1	146 385,60 €
Rachat du RDC du Caméo en VEFA – future bibliothèque	420 000,00 €
Avance forfaitaire	20 000,00 €
RAR à inscrire au chapitre 23	8 124,00 €
TOTAL CHAPITRE 23	594 509,60 €

TOTAL PROGRAMME TRAVAUX

2 713 509 €

B/ Recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les recettes attendues ci-après détaillée

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
10- Dotations et fonds divers	750 000,00	650 000,00	881 560,97	4 485 818,82
13- Subventions d'investissement	3 694 574,10	2 534 943,70	2 127 467,70	805 862,05
16- Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 - Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 444 574,10	3 184 943,70	3 009 028,67	5 291 680,87
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 355 744,44	2 841 331,41	4 656 506,74	741 441,77
024 - Produit des cessions des immobilisations	160 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	300 000,00	250 000,00	250 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	154 000,00	343 000,00	422 500,00	136 000,00
001 - Solde d'exécution reporté	1 103 988,46	544 849,39	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 468 307,00	7 214 124,50	8 758 035,41	6 839 122,64

En 2026, la commune n'enregistre pas d'excédent reporté. Le programme d'investissement est principalement financé par les fonds propres et les subventions d'équipement de l'Etat et fonds de concours de la CCFL.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement d'un montant de **741 441,77 €** est effectué de la section de fonctionnement.

Au chapitre 10, d'un montant total de **4 485 818,82 €** sont inscrits les recettes issues du FCTVA (870 000 €), de la taxe d'aménagement de 30 000 € et d'un virement réel au 1068 de 3 585 818,58 €.

Au chapitre 13, d'un montant total de 805 862,05 €, sont inscrits les subventions du département et de la région, les fonds de concours de la CCFL, les fonds vert, dotations au titre de la DETR et du DSIL obtenus et repris dans la liste ci-après.

RECETTES ATTENDUES concernent principalement :

1/ Subventions d'investissement attendues + RAR chapitre 13	805 862,05 €
2/ Cession du caméo chapitre 024	420 000,00 €
3/ Dotation aux amortissements 2026 chapitre 040	250 000,00 €
4/ Taxe d'aménagement – chapitre 10	30 000,00 €
5/ FCTVA 2025 – chapitre 10	870 000,00 €
6/ Virement réel à l'article 1068	3 585 818,58 €
6/ Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021	741 441,77 €
TOTAL DES RECETTES	6 703 122,40 €

Recettes attendues							
Cessions du patrimoine							
Vente CAMEO							420 000,00
TOTAL CESSION IMMOBILISATION							420 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
RAR (484 208,13) Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / cdf / FDC Mandat (2020-03/75 €) Obtenu 837124,75 + 272980,86 € (acompte versé en 2024 (251137,42 €))							221 221,13
RAR Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / cdf / FDC Tourisme - obtenu 162875,25 + cpt 40 267 € (reçu acompte de 48862,57)							53 159,79
RAR Eclairage public - FDC (2020-03/75 €) à solliciter sur une dépense HT 1000 000 € - obtenue 247000							163 499,60
RAR FONDS VERTS - Eclairage public (306 000 €) - obtenue							104 499,00
aménagement parking coupet - subv DSIL obtenue							93 259,00
Aménagement parking coupet - subv agence de l'eau 63800 € obtenue							63 800,00
Aménagement parking coupet - subv Région obtenue 30/10/2025							15 624,00
skate park + city - subv région obtenue							50 000,00
Skate park + city - subv Département PTS obtenue							40 000,00
travaux énergétique des bâtiments - fonds vert obtenu -							223 277,75
TOTAL SUBVENTIONS A PERCEVOIR EN 2025							805 062,52
TOTAL SUBVENTIONS 2025 - 2027							805 062,52

ETAT DE GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

Par délibération en date du 11 avril 2024, le conseil municipal a adopté dans le cadre de l'aménagement du centre-ville une autorisation de programme (n° AP0012024) d'un montant de 2 900 000 €. Celle-ci a fait l'objet d'une révision par délibération du 3 avril 2025 abondée d'un montant de 902 226,17 €.

Les crédits de paiement étant fixés de la manière suivante :

- 1 500 000 € au BP 2024 dont 697 773,83 € ont été reportés sur l'exercice 2025
- 3 000 000 € au BP2025 dont 146 385,60 € sont à reporter en 2026
- 146 385,60 € à inscrire au BP 2026

Les dépenses relatives à cette AP mandatées au titre de l'année 2024 sont de 802 226,17 €.

Les crédits de paiement non utilisés en 2024 d'un montant de 697 773.83 € ont été reportés sur l'année 2025.

Les dépenses relatives à cette AP mandatées au titre de l'année 2025 sont de 2 853 614,40 €.

Les crédits de paiement non utilisés en 2025 d'un montant de 146 385,60 € seront à reporter au BP 2026.

	Montant AP Votée en 2024	Révision en 2025	Montant AP révisé	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026
AP0012024	2 900 000 €	902 226,17 €	3 802 226,17 €	802 226,17 €	2 853 614,40 €	146 385,60 €	146 385,60 €



VII/ETAT ET GESTION DE LA DETTE

1/ Etat de la dette

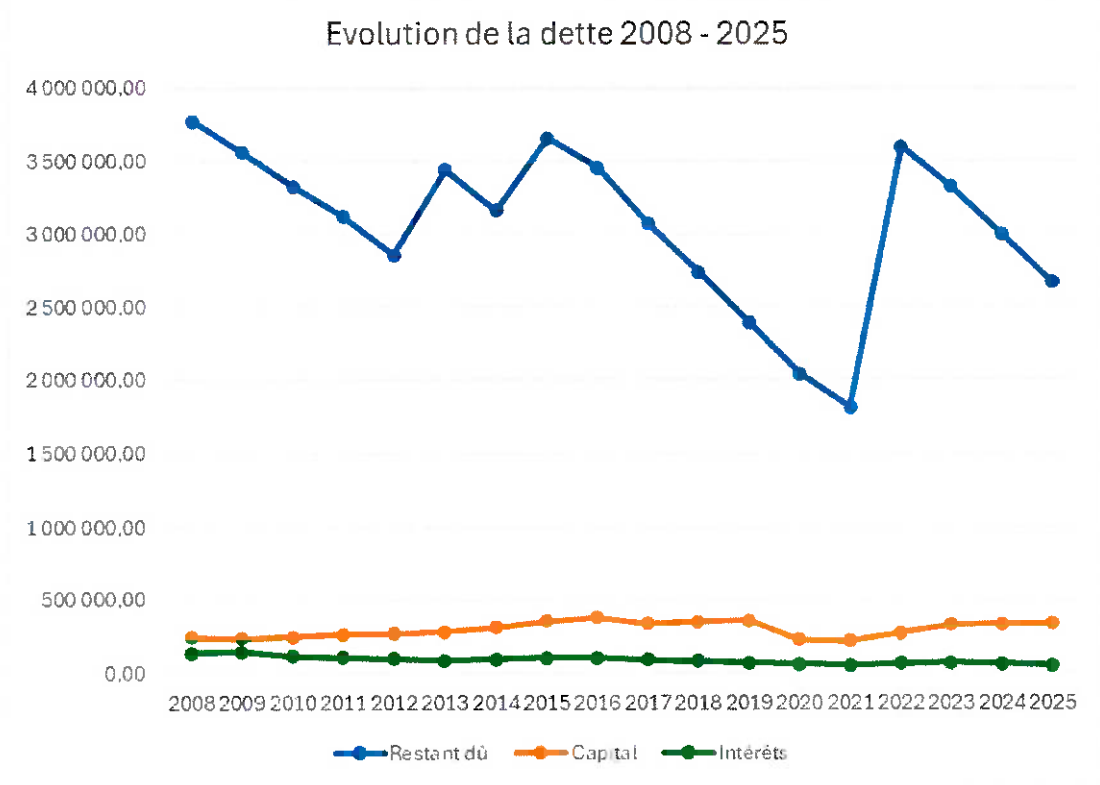
1/ Etat de la dette

Depuis 2018, les charges financières baissent. La commune s'est désendettée pour ramener sa capacité de désendettement à 1,7 an en 2025.

La Ville est en bonne situation financière. Elle prévoit de se désendetter et n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2026. Elle dispose d'une capacité financière suffisante pour autofinancer le programme pluriannuel d'investissement.

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2008	3 771 497,36	242 647,77	138 865,48	0,00	381 513,25
2009	3 558 349,59	232 167,44	144 366,95	0,00	376 534,39
2010	3 326 182,15	248 009,12	114 924,31	0,00	362 933,43
2011	3 119 088,03	263 409,04	108 873,01	0,00	372 282,05
2012	2 855 678,99	269 307,73	101 441,80	0,00	370 749,53
2013	3 441 371,26	279 109,51	88 279,38	1 275,00	368 663,89
2014	3 162 261,75	308 331,63	95 636,60	0,00	403 968,23
2015	3 653 930,12	350 531,37	102 732,37	0,00	453 263,74
2016	3 453 397,75	378 228,44	101 955,73	0,00	480 184,17
2017	3 075 169,32	336 598,92	90 856,04	0,00	427 454,96
2018	2 738 570,43	345 711,59	81 276,75	0,00	426 988,34
2019	2 392 858,88	355 165,19	71 389,12	0,00	426 554,31
2020	2 037 693,70	226 970,79	61 215,69	0,00	288 186,48
2021	1 810 722,95	215 994,86	54 561,48	0,00	270 556,34
2022	3 594 728,01	270 936,24	63 652,32	0,00	334 588,56
2023	3 323 791,66	326 063,14	68 707,89	0,00	394 771,03
2024	2 997 728,52	331 383,06	60 084,80	0,00	391 467,86
2025	2 666 345,45	336 904,00	51 243,36	0,00	388 147,36



Ratios de désendettement : échantillon de comparaison - année de référence 2024 – source la banque postale

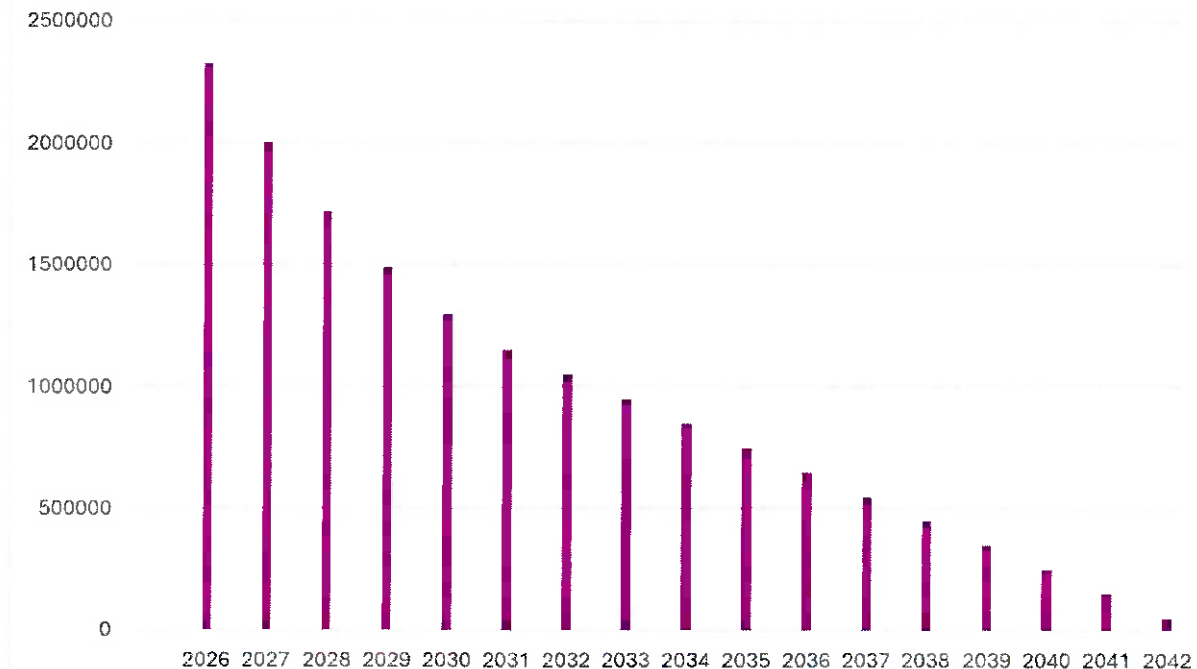
	Estaires	Echantillon
Capacité de désendettement	2,1 ans	3,6 ans
Taux d'endettement	37,9 %	56,4 %
Taux de vieillissement théorique de la dette	12,4%	10,9%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	1%	1,7%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	5,6%	7,6%

Evolution de la dette 2026- 2042

EVOLUTION DE LA DETTE AU 1er JANVIER

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2026	2 329 441,45	327 634,16	42 187,61	0,00	369 821,77
2027	2 001 807,28	283 582,33	33 389,15	0,00	316 971,48
2028	1 718 224,95	228 185,66	25 754,36	0,00	253 940,02
2029	1 490 039,29	195 052,26	21 014,32	0,00	216 066,58
2030	1 294 987,03	144 987,03	18 083,17	0,00	163 070,20
2031	1 150 000,00	100 000,00	16 242,50	0,00	116 242,50
2032	1 050 000,00	100 000,00	14 782,50	0,00	114 782,50
2033	950 000,00	100 000,00	13 322,50	0,00	113 322,50
2034	850 000,00	100 000,00	11 862,50	0,00	111 862,50
2035	750 000,00	100 000,00	10 402,50	0,00	110 402,50
2036	650 000,00	100 000,00	8 942,50	0,00	108 942,50
2037	550 000,00	100 000,00	7 482,50	0,00	107 482,50
2038	450 000,00	100 000,00	6 022,50	0,00	106 022,50
2039	350 000,00	100 000,00	4 562,50	0,00	104 562,50
2040	250 000,00	100 000,00	3 102,50	0,00	103 102,50
2041	150 000,00	100 000,00	1 642,50	0,00	101 642,50
2042	50 000,00	50 000,00	273,75	0,00	50 273,75

Evolution de la dette 2026 - 2042
(Capital restant dû)



2/Evolution du taux d'endettement et de sa capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio de solvabilité et de capacité de désendettement, il est exprimé en année.

Afin de gérer les cas considérés comme « limites », la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Ces valeurs ne traduisent pas spécialement des situations de surendettement qui se situent plutôt de 15 ans à 20 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en k€ au 31/12	2037	1810	3594	3323	2997	2666	2329
Taux d'endettement (encours de la dette/RRF)	33%	30,4%	25,2%	50 %	42,47%	37,88%	33,05%
Capacité de désendettement	1,3 an	1,3 an	1,3 an	2,3 ans	2,2 ans	2,1 ans	1,7 an
Encours de la dette / habitant	310 €	277 €	243 €	504 €	452 €	401 €	349 €
Endettement par habitant /Moyenne nationale des communes de même strate	754 €	804 €	677 €	780 €	1038 €	844 €	

NB /La capacité de désendettement moyenne nationale des communes est de 3,9 ans en 2024



VIII/TABLEAU DES EFFECTIFS

VILLE D'ESTAIRES - PERSONNEL COMMUNAL
 PROJET TABLEAU DES EFFECTIFS
 Postes Permanents au 01 janvier 2026

CADRE D'EMPLOI	QUOTITE HEBDOMADAIRE	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	GRADE	GRADE OCCUPE	GRADE VACANT
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION						
Directeur General des Services	Temps complet	1	1	Directeur General des Services	1	0
FILIERE ADMINISTRATIF						
Attachés	Temps complet	3	3	Attaché Principal Attaché	1 2	0 0
Redacteurs	Temps complet	1	1	Redacteur Principal de 2eme classe	1	0
Adjoints administratifs	Temps complet	12	9	Adjoint Administratif Principal de 1ere classe Adjoint Administratif Principal de 2eme classe Adjoint administratif	2 3 4	0 1 2
Adjoints administratifs	TNC 28/35eme	1	0	Adjoint administratif	0	1
Adjoints administratifs	TNC 17,5/35eme	2	0	Adjoint administratif	0	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier	Temps complet	3	1	Brigadier chef principal Brigadier	1 0	1 1
FILIERE CULTURELLE - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Assistant Enseignement artistique	TNC 6 20eme	1	1	Assistant enseignement pp de 1ere classe	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 3 20eme	1	0	Assistant enseignement pp de 1ere classe	0	1
Assistant Enseignement artistique	Temps complet	1	1	Assistant enseignement pp de 2eme classe	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 2 20eme	1	1	Assistant enseignement pp de 2eme classe	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 9 20eme	1	1	Assistant enseignement pp de 2eme classe	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 10 20eme	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 5.20eme	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 3 20eme	1	0	Assistant Enseignement artistique	0	1
Assistant Enseignement artistique	TNC 6 20eme	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 2 20eme	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	0
Assistant Enseignement artistique	TNC 2.5 20eme	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	0
FILIERE CULTURELLE - SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES						
Adjoint du patrimoine	Temps complet	2	1	Adjoint du patrimoine pp de 1ere classe Adjoint du patrimoine pp de 2eme classe	0 1	1 0
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	Temps complet	1	0	Ingénieur	0	1
Technicien	Temps complet	1	1	Technicien principal de 1ere classe	1	0
Agent de maitrise	Temps complet	3	3	Agent de maitrise principal Agent de maitrise	1 2	0 0
Adjoint technique	Temps complet	18	13	Adjoint technique pp 1ere classe Adjoint technique pp 2eme classe Adjoint technique	0 7 6	0 2 2
Adjoint technique	TNC 31/35eme	2	1	Adjoint technique pp 2eme classe Adjoint technique	0 1	1 0
Adjoint technique	TNC 28/35eme	3	3	Adjoint technique pp 2eme classe Adjoint technique	1 2	0 1
Adjoint technique	TNC 17,5/35eme	2	2	Adjoint technique	2	0
Adjoint technique	TNC 17/35eme	10	0	Adjoint technique	0	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE						
Educateur de jeunes enfants	Temps complet	1	1	Educateur de jeunes enfants	1	0
Agent specialise des ecoles maternelles	Temps complet	1	1	Agent specialise des ecoles maternelles 2eme classe	1	0
Agent specialise des ecoles maternelles	TNC 28/35eme	1	1	Agent specialise des ecoles maternelles 2eme classe	1	0
Agent social	Temps complet	3	3	Agent social	3	0
Agent social	TNC 28/35eme	1	0	Agent social	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE						
Infirmiere en soins généraux	Temps complet	1	1	Infirmiere en soins généraux classe normale	1	0
Auxiliaire de puériculture	Temps complet	2	1	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 0	0 1
Auxiliaire de puériculture	TNC 28/35eme	1	1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0
Auxiliaire de puériculture	TNC 17,5/35eme	1	0	Auxiliaire de puériculture de classe normale	0	1
FILIERE ANIMATION						
Animateur	Temps complet	1	1	Animateur	1	0
Adjoint animation	Temps complet	3	1	Adjoint animation Adjoint animation principal de 2eme classe	0 1	2 0
Adjoint animation	TNC 28/35eme	1	1	Adjoint animation	1	0
Adjoint animation	TNC 17/35eme	3	0	Adjoint animation	0	3
Adjoint animation	TNC 08/35eme	2	2	Adjoint animation	2	0
		98	62		62	36

VILLE D'ESTAIRES - PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS
Postes Non Permanents au 01 janvier 2026

	Service d'Affectation	QUOTITE HEBDO	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPE S	POSTES VACANTS
Accroissement temporaire d'activité					
Adjoint administratif	Service Administratif	17h30	1	1	0
Adjoint administratif	Services techniques	17H30	1	1	0
Adjoint administratif	Service Administratif	28h00	1	1	0
Adjoint technique	Service restauration scolaire	28h00	2	2	0
Adjoint technique	Service entretien des locaux et périscolaire	35h00	1	1	0
Agent social	Multi-Accueil	07h00	1	1	0
Agent social	Multi-Accueil	28h00	1	1	0
Adjoint technique *	Services techniques	20h00	3	2	1
CONTRAT PEC					
	Périscolaire Entretien des Locaux, multi-accueil, périscolaire, techniques (postes ouverts en 2024 pour 2025)	20h00	12	3	9
	Périscolaire Entretien des Locaux, multi-accueil, périscolaire, techniques *	20h00	9	0	9
APPRENTI					
	Service entretien des locaux et périscolaire		2	2	0

* postes ouverts conseil du 03 décembre 2025 pour année 2026